

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite vous informer que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2022/2023 ouvrira le **7 juin 2022**.

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles, qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires, ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s).

Afin que l'élève soit en possession d'une carte ou d'un abonnement de transport valide dès les premiers jours de la rentrée scolaire de septembre, il est conseillé aux familles de s'inscrire avant le **16 juillet 2022**. Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles. Il n'est cependant pas assuré qu'un titre ou un renouvellement de prise en charge soit attribué dès la rentrée 2022.

L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription est disponible en copiant le lien ci-dessous :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires-de-lyonne>

RAPPEL !

Pour les élèves circulant sur le réseau Mobigo, la carte de transport scolaire est à conserver plusieurs années et sera renouvelée à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée). Elle sera réactivée d'une année sur l'autre, à distance, dès que la réinscription sera réalisée et instruite.

À chaque montée dans le car, l'élève doit présenter sa carte au conducteur et devant le valideur lorsque le véhicule est équipé.

Si des familles n'arrivent pas à s'inscrire en ligne, un formulaire papier d'inscription est à télécharger sur le site internet de la Région ou à demander auprès de leur Unité Territoriale.

Unité territoriale de l'Yonne

Direction des Mobilités et des Infrastructures

Tél. : 03 80 44 40 50

Bureaux : 6 bis rue Paul Doumer - CS 90320

89005 AUXERRE CEDEX

Siège : 4 square Castan - CS 51857

25031 BESANÇON CEDEX